

Dans le hansard du 14 mars dernier, il y a donc trois mois à peine, on trouve à la page 2107 la déclaration suivante:

Nous ne sommes pas intervenus en vertu de ces pouvoirs. Mais ces pouvoirs existent quand même.

On a ici un exemple de la soif de pouvoir que peut éprouver un homme. On demande au Parlement de s'agenouiller, tout comme on le demande à l'industrie, devant ce ministre. Il est temps d'abolir cette tyrannie. Nous avons offert au ministre de lui accorder ces pouvoirs s'il consentait à ce qu'ils soient limités à deux ou trois ans, mettons, puis sujets à révision. Nous avons offert d'appuyer la mesure si les pouvoirs étaient restreints au domaine de l'aviation et de l'électronique au lieu de s'appliquer à à peu près tout ce qui se produit au Canada, grâce à une définition extrêmement étendue du terme approvisionnements de défense". Nous avons conseillé au Gouvernement d'étudier attentivement la mesure afin de supprimer les dispositions qu'il n'y a pas lieu de maintenir comme il le reconnaît lui-même. Chacune de ces propositions s'est heurtée à un refus. L'attitude du ministre,—non pas celle du premier ministre, que nous voudrions connaître,—est celle du tout ou rien.

La guerre est finie depuis dix ans, monsieur l'Orateur. La loi sur les pouvoirs d'urgence a été abrogée l'an dernier et le premier ministre lui-même a admis qu'il y avait lieu de l'abandonner. Dans sa forme actuelle, la loi sur la production de défense n'est pas plus nécessaire aujourd'hui que la loi sur les pouvoirs d'urgence ne l'était l'an dernier. Si le ministre ne peut pas diriger le ministère de la Production de défense sans ces pouvoirs, qu'il renonce à ce poste et se consacre au ministère du Commerce. Il a de quoi occuper tout son temps à vendre le blé du Canada et à régler certains problèmes commerciaux avec les États-Unis. J'invite le ministre à s'acquitter de cette tâche et à laisser à d'autre le ministère de la Production de défense.

Aucun membre des partis libéral ou cécéliste ne proposerait de se faire confier les vastes pouvoirs que le ministre titulaire exige présentement. Le nouveau ministre qui réclamerait de tels pouvoirs provoquerait à bon droit l'hilarité de la Chambre. Parce qu'il s'agit du ministre en cause, les membres des partis libéral et cécéliste sont prêts à lui accorder tous les pouvoirs qu'il réclame.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire qu'on a beaucoup insisté sur la nécessité des préparatifs de défense ainsi que sur la nécessité de la production aux fins de la défense. On a parfaitement raison mais ce ne sont pas les armes ni le matériel de guerre

qui sont notre plus puissant moyen de défense, c'est la liberté. La loi à l'étude enlève sa liberté à la population du Canada. Pour cette raison, le gouvernement actuel est inexcusable de demander à la Chambre d'accepter cette loi sous sa forme actuelle.

M. J. A. MacLean (Queens): J'hésite beaucoup à prendre part au débat...

Une voix: Pourquoi se donner du mal?

M. MacLean: ...mais, pour des raisons que, peut-être, celui qui vient de m'interrompre n'apprécierait pas à leur valeur, j'estime que j'ai le devoir de le faire parce que le sujet à l'étude me paraît l'un des plus importants dont le Parlement ait été saisi ces dernières années et dont il sera probablement saisi d'ici quelques années.

Nous étudions une mesure législative qui s'attaque à la racine même de notre régime démocratique. On nous dit, évidemment, que la mesure est très anodine et même nécessaire. Elle est nécessaire, dit-on, parce que le monde est divisé en deux factions. Nous devons maintenir notre force militaire si nous voulons survivre. Ce sont là, il va sans dire, des faits que je ne conteste pas, mais ce n'est pas une raison pour renoncer bribe par bribe aux libertés que nous avons entrepris de défendre.

J'hésite donc à participer au débat monsieur l'Orateur, parce que je me rends compte que mes talents ne sont peut-être pas à la hauteur de l'important problème qui se pose.

Pour faire justice à ce sujet, il faudrait disposer de tous les moyens d'un Churchill, d'un Burke ou d'un Lincoln pour saisir et exposer tout le sens des tendances insidieuses que présente la loi à l'étude. On a fait valoir qu'il est nécessaire de rendre permanent le ministère de la Production de défense. Je ne pense pas que l'idée trouve beaucoup d'opposition chez les députés. Dans la mesure où nous pouvons entrevoir l'avenir, il est probable qu'il nous faudra nous procurer de fortes quantités de munitions. C'est pourquoi la plupart des députés trouvent légitime d'installer le ministère de la Production de défense sur une base permanente. Pour ma part, je souscris volontiers à l'idée.

Le premier article du projet de loi vise à relever le traitement du ministre. Cette disposition semble assez anodine et personne, que je sache, n'y voit à redire.

Cependant, quand nous passons au deuxième article, nous constatons qu'en plus d'assurer la permanence du ministère de la Production de défense, il installe dans le permanent les pouvoirs extraordinaires actuellement renfermés dans la loi: c'est un tout indissoluble.